



Fumoir dans la clinique psychiatrique

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 25 janvier 2007

Ds la clinique psychiatrique ou je travaille il y a un fumoir à coté de la salle de garde, sera t'il supprimé à partir du mois de fevrier ?

Réponse :

- S'il n'est pas supprimé le 1er février, vous devrez exiger sa suppression ou nous demander d'intervenir.